

REGLEMENT TOURNOI ETE 2023 - ISTRES

Complexe sportif Le Podium – 13800 ISTRES

Article 1 :

Le club d'Istres Tennis de Table organisera des tournois d'été en soirée aux dates suivantes :

- **Jeudi 29 juin 2023**
- **Jeudi 6 juillet 2023**
- **Mardi 11 juillet 2023**
- **Jeudi 24 août 2023**
- **Jeudi 31 août 2023**

Ils auront lieu de 18h00 à 22h00.

Article 2 :

Les parties du tournoi seront homologuées pour les joueurs licenciés traditionnels (lors de la saison 2022/2023 ou 2023/2024). Les joueurs en licence promotionnelle sont autorisés à jouer mais leurs parties ne seront pas homologuées.

Les règlements fédéraux seront appliqués. Le tournoi se déroulera sur 16 tables. L'ouverture de la salle se fera à partir de 17h00

Article 2 : La juge-arbitre du tournoi sera Carine GEBLEUX (JA3 – licence n°136150). Elle sera assistée de juges arbitres du club d'Istres Tennis de Table.

Article 3 : L'inscription se fera avant chaque début de tournoi et sera possible sur place jusqu'à 17h45, le tarif sera de 5€.

Les inscriptions seront également possibles en amont par téléphone/sms au 06 68 42 47 06 ou par mail à istrestt@gmail.com. Votre inscription ne sera validée qu'une fois le mail de confirmation reçu. 80% des engagements seront redistribués de la manière suivante : 20% pour doter le challenge général, 30% au vainqueur, 20% au second, 10% au troisième.

Article 4 : Tous les tableaux se joueront par poules. Le juge arbitre pourra adapter la formule en fonction du nombre de participants qui sera limité à 48 joueurs. Tous les participants feront au minimum trois parties dans la soirée. Un classement sera établi lors de chaque tournoi.

Article 5 : Un classement général sera établi en additionnant les résultats de chaque tournoi.

Le vainqueur de chaque tournoi marquera les points du nombre de participants. Exemple si 32 participants, le 1^{er} : 32 points, le second 31 points, etc. Le vainqueur du challenge sera le joueur ayant le plus grand nombre de points à l'issue du dernier tournoi. Les 3 premiers du classement seront récompensés.

Article 6 : Arbitrage, il sera effectué par les joueurs eux-mêmes, qui mettront à jour le marqueur tous les 6 points.

Article 7 : Les balles seront fournies par les joueurs.

Article 8 : Le club et le comité d'organisation déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 9 : L'engagement au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Article 10 : Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.